

Réunion du Comité Syndical du 14 juin 2018

Convoqué le sept juin deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatorze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-septième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

87^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur José BELDA
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Cécile CHARREIRE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Jean-François DEMÈRE
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Roger GARDES

Monsieur René GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Gilles PETEL
Madame Catherine PHAM
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Roger GARDES
À Monsieur José BELDA
À Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
À Monsieur Gérard GUILLAUME
À Monsieur Frédéric BONNICHON
À Jean-Maurice HEINRICH
À Monsieur Marc REGNOUX
À Monsieur Gérard DUBOIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Valorisation du Patrimoine du Val d'Allier Création d'une Charte Graphique

Monsieur le Président explique que l'étude pour la valorisation touristique du patrimoine sur le Val d'Allier sous forme de création d'itinéraires de découverte, lancée en septembre 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Clermont, s'est achevée en novembre 2017. Un important travail de concertation (4 COPIL et 6 ateliers) a permis d'aboutir à un plan d'actions d'environ 700.000,00 €. Il définit la réalisation de sentiers d'interprétation, de circuits de visite de bourgs, de boucles routières, la valorisation de sites isolés et la création de parcours-jeux enfants.

Afin de passer à la phase opérationnelle et aboutir à la réalisation d'opérations financées par le programme Leader, le Comité de suivi du 22 mars 2018 a défini le calendrier prévisionnel de réalisation suivant :

- avril/mai 2018 : rencontre des maîtres d'ouvrage potentiels ;
- été 2018 : identification des maîtres d'ouvrage et programmation prévisionnelle des actions ;
- septembre/décembre 2018 : réalisation de l'étude de définition d'une charte graphique et d'éléments communs ;
- 2019/2020 : réalisation du plan d'actions.

Le comité de suivi a également validé l'opportunité de lancer **la réalisation d'une étude de définition d'une ligne de mobilier et d'une charte graphique**, sous réserve d'avoir identifié un nombre suffisant d'opérations prêtes à s'engager et que l'étude menée par le Conseil régional sur l'identité de l'itinéraire voie verte le long de l'Allier ait rendu ses conclusions.

L'objectif est de garantir une unité graphique entre les différents panneaux de signalétique ou d'information ou autres mobiliers, d'une part, entre les différents supports papiers ou numériques de promotion touristiques ou de vulgarisation scientifique, d'autre part.

Cette opération ferait l'objet d'une demande de subvention Leader selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Récapitulatif des dépenses	Montant HT prévisionnel	Financements		Montants HT
Étude de définition d'une ligne de mobilier et d'une charte graphique pour la mise en œuvre du programme de valorisation du patrimoine sur le Val d'Allier	20.000,00 €	Union Européenne	FEADER (Leader)	16.000,00 €
		Autofinancement	PETR Le Grand Clermont	4.000,00 €
Total HT des dépenses prévisionnelles	20.000,00 €	Total HT des recettes prévisionnelles		20.000,00 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Délibérante d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, sous réserve d'avoir identifié un nombre suffisant de maitres d'ouvrages prêts à porter les opérations, et d'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée, pour un coût estimé à 20.000,00 € ; sachant qu'une demande subvention à hauteur de 80 % du coût final sera sollicitée auprès du programme Leader.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet d'étude de définition d'une ligne de mobilier et d'une charte graphique du Val d'Allier ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet, sous réserve d'avoir identifié un nombre suffisant de maitres d'ouvrages qui s'engagent à porter les opérations ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à lancer un marché à procédure adaptée pour un coût estimé à 20.000,00 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions possibles pour le financement de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel ;
- que les crédits seront prévus au BP des exercices concernés.

À Clermont-Ferrand, lundi 18 juin 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS589-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication : 25/06/2018